



International Organization for Migration (IOM)  
Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

## **TERMES DE REFERENCE**

### **1. Contexte**

La Mission en Haïti de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est en train de mettre en œuvre le projet « *Gestion des stocks d'articles de première nécessité et renforcement des capacités de préparation aux situations d'urgence - Saison des ouragans Haïti 2021 - 2023* ».

Un des principaux objectifs du projet consiste à Fournir à 1600 déplacés internes de la ZMPP (Zone Métropolitaine de Port-au-Prince 800) et du Sud (800) , des services de protection aux plus vulnérables, ce qui inclut l'orientation vers les services pertinents pour des besoins spécifiques, la santé mentale et le soutien psychosocial et le suivi et conseils (campagnes de sensibilisation) de plus, pour aider les personnes déplacées à surmonter le stress, l'anxiété et d'autres défis liés à leur situation, des séances psychologiques en face à face (consultations individuelles), des discussions de groupe (FGD) seront organisées avec les groupes les plus vulnérables pour les aider à gérer leurs émotions. et (re)prendre confiance en soi.

Le fournisseur de service devra s'assurer de fournir des services de protection et de référencement et de suivi conseils, selon les modalités décrites dans ce document.

### **2. Qualification des participants**

Pour être qualifiées, les parties intéressées doivent satisfaire les exigences minimales ci-dessous :

- Être une Organisation non-gouvernementale locale ou internationale, régulièrement enregistrée auprès du gouvernement Haïtien ; en tant qu'entité seule ou associée au sein d'une co-entreprise ;
- Disposer d'au minimum trois (3) années d'expérience dans la mise en place de projets similaires dans des zones à réalités socio-économiques et politiques de non-droit ;
- Avoir quatre (4) années de travail en Haïti (pour les ONG internationales intéressées) dans le domaine d'appui aux activités génératrices de revenus et la formation professionnelle ;
- Démontrer la capacité administrative pour exécuter le projet ;
- Avoir une maîtrise du français et du créole.

L'OIM se réserve le droit d'exiger des soumissionnaires d'autres documents pour prouver leurs qualifications.

### **3. Activités à réaliser et bénéficiaires**

Le fournisseur de service devra assurer le suivi rapproché des activités et de leur mise en œuvre globale pour de l'activité psychosociale pour les bénéficiaires soumis par l'OIM.

Les principales activités devront permettre d'atteindre l'objectif du projet susmentionné :

- la santé mentale
- Le Soutien psychosociale
- Le référencement pour meilleure prise en charge
- La consultation individuelle, les focus groupes
- Campagne de sensibilisation

Sur la base de ces activités, deux rapports détaillés (dont un intérimaire et un final) devront être partagés sur le nombre de personnes sensibilisées par sexe et par tranches d'âge pour évaluer l'impact de l'activité et partager des photos pour faciliter une vision globale des activités. La collecte des témoignages ou histoires de la part des bénéficiaires serait un plus pour le rapportage.

Le fournisseur de service devra effectuer ces activités jusqu'à la fin du contrat, soit le 15 mai 2023

#### **4. Echancier d'exécution**

L'OIM prévoit de réaliser le projet dans un délai de 6 mois. Le fournisseur de service devra soumettre, comme faisant partie intégrante de son offre, le calendrier des activités à réaliser. L'implémentation de ce projet devra se faire du 29 Mars 2023 au 31 mai 2023

#### **5. Suivi du Projet**

Le fournisseur de service sera monitoré par l'unité CCCM de l'OIM impliquée dans la mise en œuvre du projet BHA en ce qui concerne la protection des IDPs.

#### **6. Présentation des Offres et Termes de Paiement Préférés**

Le fournisseur de service doit *obligatoirement* soumettre le budget global incluant les rubriques suivantes :

- a) Les frais de service fourni
- b) Les différentes sections relatives aux dépenses prévues

Les termes de paiement seront effectués selon les modalités de paiement mentionné dans le contrat de service en accord avec le partenaire choisi après soumission du rapport de l'activité du projet. Toutefois, l'organisation doit avoir des fonds disponibles pour pouvoir engager les dépenses.

#### **7. Langue Officielle de l'Appel à proposition**

La langue Officielle de cet Appel d'offres est le français. Tous les documents émis par l'OIM ou soumis à l'OIM, incluant les offres officielles doivent être en français. Tous les échanges, les correspondances, les réunions avec l'OIM devront se faire en français.

L'activité psychosociale se fera en créole pour faciliter le public ciblé.

#### **8. Soumission des offres**

Le fournisseur de service soumettra sa proposition via les adresses mails suivantes : [iomhaitiprocure@iom.int](mailto:iomhaitiprocure@iom.int) & [IOMHaitiP@iom.int](mailto:IOMHaitiP@iom.int) avec pour objet « *Nom de votre organisation - Proposition pour la protection des IDPs en milieu urbain* » avant la date du 24 mars 2023 , à 15h.

#### **9. Les critères de sélection**

1. Preuve d'inscription 15%
2. Présence ou expérience préalable en Haïti. 15%
3. CV des membres de l'équipe psychosociale 20 %
4. Solidité du plan de travail. 15%
5. Budgétisation appropriée. 20%
6. Prise en compte adéquate de l'équipe de genre 15%